

MAIRIE
de
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Code Postal 26320
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 05 juillet 2018 à 20 heures**

Etaient présents :

D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; V. BARD (Arrivé point n°2) ; J-M. ROYANNEZ ; V. VOIGNIER ; M. CROUZET ; J. PLEINET ; A. FERRIER ; F. MICHEL DIT BARON ; B. RUNDLER ; D. FAQUIN ; S. VRANCKX ; P. ZANI ; B. TEYSSOT ; N. VASSALO ; F. JEUNOT ; S. GOHIN-BONNARDEL ; M. GELINOTTE

Avaient donné pouvoirs :

JP GARDE
S. BENSADI
Y. MAGNIN
F. ROBIN

Etaient absents :

JP GARDE
S. BENSADI
Y. MAGNIN
H. CHAMBON
F. MERLE
F. BOUVET
E. CHAHBAZIAN
F. ROBIN
T. SERRADURA

Madame Dominique CHASSOULIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- soumet au vote le procès-verbal de la séance du 07 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

AFFAIRE n°1 : PERSONNEL : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES - PROMOTION INTERNE

Rapporteur : D. CHASSOULIER

Unanimité

Le Conseil Municipal décide de supprimer et de créer les postes proposés dans le cadre du déroulé de carrière des agents et de modifier le tableau des effectifs dans ce sens.

AFFAIRE n°2 : PERSONNEL : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES - ADAPTATION SERVICE PERISCOLAIRE - Fin des TAP

Rapporteur : D. CHASSOULIER

Unanimité

Le Conseil Municipal décide de supprimer et de créer les postes proposés dans le cadre des ajustements horaires nécessaires pour la rentrée scolaire 2018/19 au regard de la suppression des Temps d'Activité Périscolaire, et de modifier le tableau des effectifs dans ce sens.

AFFAIRE n°3: TRAVAUX - DESIGNATION CABINET DE MAITRISE D'ŒUVRE - TAVAUX SALLE DES FETES

Rapporteur : M. CROUZET

Unanimité

Le Conseil Municipal, dans le prolongement de la procédure de consultation engagée en mai/juin 2018 et suite à au rapport de la Commission des marchés, décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation de la Salle des fêtes au cabinet SAS MANGANO, Le montant estimé de cette prestation est actuellement arrêté à 19 344 € HT.

Débat :

Béatrice TEYSSOT demande comment vont être relogées les associations locataires de la salle pendant les travaux.

Marc CROUZET, lui répond que des solutions de replis ont été prévues. Ainsi, les autres salles communales seront proposées aux associations, et notamment le hall de l'Espace Liberté. De plus, il a été prévu que les travaux soient réalisés suivant un phasage permettant ainsi une occupation partielle des locaux pendant les travaux. Les activités seront alors adaptées à la configuration du chantier et de son déroulé. Les travaux sont estimés à ce jour à 4/5 mois et la procédure de consultation des entreprises pourrait être lancée début 2019.

AFFAIRE n°4 : TRAVAUX - AVENANT n°1 MOE - CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : M. CROUZET

Unanimité

Le Conseil Municipal valide les termes de l'avenant n°1 à intervenir, qui modifie le montant de la prestation du MOE, au regard de l'estimation du projet au stade PROJET. Le montant de cet avenant est de 17 420.80 HT.

Débat :

Béatrice TEYSSOT, demande pourquoi la variation du montant de la MOE n'a pas été limitée.

Marc CROUZET, lui rappelle qu'initialement, le montant de la MOE, lors du choix du cabinet d'architecte avait été arrêté à 10% du montant prévisionnel des travaux. Aujourd'hui au regard du chiffrage des travaux de VRD et de soubassement du bâtiment qui à l'époque n'avaient pas été chiffrés car l'implantation définitive du bâtiment n'était pas déterminée, le pourcentage de rémunération du cabinet d'architecte reste à 10% du montant des travaux.

AFFAIRE n°5 : FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION - AMENDES DE POLICE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil Municipal valide la demande de subvention « Amendes de police 2018 » à déposer auprès du Conseil départemental. Le montant de la subvention sollicité est de 1157 €.

AFFAIRE n°6 : Compte rendu des D.I.A

Rapporteur : M Vincent BARD, Adjoint en charge de l'urbanisme

Le Conseil Municipal prend acte des DIA reçues en mairie depuis la séance du 07 juin dernier, et décide de ne pas préempter.

La séance est levée à 21 h 00